

Montréal, le 6 décembre 2019

**Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)**

M. Maxime Caron Labonté  
Directeur commercial  
Sinopé Technologies  
705, avenue Montrichard  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 5K8

M<sup>e</sup> Joëlle Cardinal  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029  
Dossier R-4110-2019)**

---

Cher monsieur, chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la lettre de Sinopé Technologies (Sinopé) requérant un délai pour le dépôt de sa demande d'intervention dans le dossier mentionné en objet.

Dans les circonstances, la Régie accorde un délai pour le dépôt de cette demande d'intervention, **jusqu'au plus tard le 11 décembre 2019 à 12h.**

La Régie accorde également un délai supplémentaire au Distributeur pour le dépôt de ses commentaires sur la demande d'intervention de Sinopé **jusqu'au 17 décembre à 12h.** La date prévue pour la réplique, le cas échéant, de Sinopé, est toutefois maintenue au **20 décembre à 12h.**

Veillez agréer, cher monsieur, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd